



AUTORITE DE L'AVIATION CIVILE DE LA GUINÉE-BISSAU

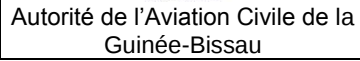
GUIDE D'ELABORATION D'UN PROGRAMME DE GESTION DE LA FAUNE

Première édition

Octobre 2021

PAGE DE VALIDATION

	FONCTION	NOMS ET PRENOMS	VISA/DATE
REDACTION	Directeur des Infrastructures et de la Navigation Aérienne	Constantino Sanches VAZ	
VERIFICATION	Cabinet Juridique	Eugénio Carlos C.R. MOREIRA	
VALIDATION OPERATIONNEL	Comité Technique	Malam DA SILVA	
APPROBATION	Présidente du Conseil de l'Administration de l'AACGB	Caramo CAMARA	

Page :2 de 20
Edition :1
Date :Octobre 2021[illegible]

LISTE DES RÉFÉRENCES

Référence	Source	Titre	N° Révision	Date de Révision
RTA GB 14, volume I	AACGB	Aérodromes	1 ^{ere} édition	2021
Doc 9137 partie 3	OACI	Prévention et atténuation du risque faunique	4 ^{ème} édition	2012

TABLE DES MATIÈRES

PAGE DE VALIDATION.....	1
LISTE DES AMENDEMENTS.....	2
LISTE DES RÉFÉRENCES.....	3
CHAPITRE 1. INTRODUCTION.....	1
1.1 CONTEXTE	1
1.2 ASSUJETTISSEMENT A LA REGLEMENTATION SUR LA PLANIFICATION ET LA GESTION DE LA FAUNE.....	1
1.3 BUTS ET OBJECTIFS SPECIFIQUES	1
CHAPITRE 2. REDACTION DU PROGRAMME DE GESTION DE LA FAUNE.....	2
2.1 CONTENU DU PROGRAMME DE GESTION DE LA FAUNE.....	2
2.2 ASSURER LE SUIVI DU PROGRAMME DE GESTION DE LA FAUNE	2
CHAPITRE 3. MODELE POUR L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA FAUNE D'AERODROME	1
PARTIE 0 : STRUCTURE DU PROGRAMME DE GESTION DE LA FAUNE	1
0.1 DISPOSITIONS CONCERNANT L'ENSEMBLE DES PAGES.....	1
0.2 PAGE COUVERTURE	1
0.3 PAGE DE VALIDATION	1
0.4 LISTE DES PAGES EFFECTIVES	2
0.5 TABLE DES MATIERES.....	2
0.6 ABREVIATIONS ET SYMBOLES UTILISES.....	2
0.7 LISTE DE DISTRIBUTION.....	2
PARTIE A : EVALUATION DES RISQUES	3
1. INTRODUCTION	3
2. BUTS ET OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	3
3. DESCRIPTION DES OPERATIONS AEROPORTUAIRES	3
*3.1 MOUVEMENT ET TYPES DES AERONEFS	4
4. REPERAGE DES SOURCES D'INFORMATIONS SUR LA FAUNE.....	5
5. DONNEES SUR LES IMPACTS.....	6
5.1 TERRES ADJACENTES ET UTILISATIONS DES TERRES PRESENTANT UN DANGER EXTREME	7
6. SOMMAIRE DES PRINCIPALES ESPECES FAUNIQUES PRESENTANT UN DANGER.....	7
7. EVALUATION DES RISQUES.....	8
PARTIE B : PLAN DE GESTION DE LA FAUNE DE L'AERODROME	9
1 BUTS ET OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	9
2. INVENTAIRE DES MESURES POSSIBLES DE GESTION DE LA FAUNE.....	9
2.1 TECHNIQUES PASSIVES.....	10
2.2 TECHNIQUES ACTIVES	11
2.3 ARMES A FEU	12
2.4 AUTRES PERMIS REQUIS	12
2.5 A L'EXTERIEUR DE L'AERODROME	12
3. SURVEILLANCE	13
3.1 REGISTRE QUOTIDIEN DES ACTIVITES DE GESTION DE LA FAUNE.....	13
3.2 SOMMAIRE MENSUEL.....	14
3.3 IMPACTS D'ANIMAUX.....	14
4. ETABLISSEMENT D'INDICATEURS DE PERFORMANCE ET AUTO-EVALUATION	15
5. SOMMAIRE DES ACTIVITES ET MESURES DE GESTION DE LA FAUNE	16
6. PROCEDURES DE COMMUNICATION	18

 AACGB Autorité de l'Aviation Civile de la Guinée-Bissau	GUIDE D'ELABORATION D'UN PROGRAMME DE GESTION DE LA FAUNE	Page :2 de 20 Edition :1 Date :Octobre 2021
--	--	---

7. PROGRAMME DE FORMATION	18
8. ROLES ET RESPONSABILITES	19
9. PROJETS DE RECHERCHE	20

 Autorité de l'Aviation Civile de la Guinée-Bissau	GUIDE D'ELABORATION D'UN PROGRAMME DE GESTION DE LA FAUNE	Page :1 de 20 Edition :1 Date :Octobre 2021
---	---	--

CHAPITRE 1. INTRODUCTION

1.1 Contexte

Avec la croissance du trafic aérien, de plus en plus d'aéronefs prennent le ciel, sous la menace accrue des impacts d'oiseaux, aéronefs turboréacteurs étant à cet égard, les plus vulnérables.

Comme bien d'autres secteurs industriels, le secteur de l'aviation peut connaître des fluctuations d'activités, mais il reste que, globalement, le nombre de vols s'accroît dans le monde. Des changements très marqués dans le nombre de décollages et d'atterrissages peuvent se produire dans les aéroports de toutes tailles.

Les exploitants d'aéroports jouent un rôle clé dans la gestion des risques associés à la faune.

Environ 80% à 100% de tous les impacts d'oiseaux se produisent au moment du décollage ou de l'atterrissage. Les exploitants d'aéroports sont donc appelés à jouer un rôle important dans la réduction de l'exposition à ce type de danger et dans la gestion du risque d'impacts avec des animaux. Ils ont aussi un rôle à jouer dans la sensibilisation générale aux dangers représentés par la faune ainsi que dans l'amélioration des politiques et pratiques d'utilisation des terres avoisinant les aéroports.

Avec les nouvelles informations et techniques de gestion maintenant disponibles, tous les aéroports assujettis à la réglementation mettront en œuvre efficacement des programmes de gestion de la faune bien conçus et présentant une uniformité à l'échelle du pays.

1.2 Assujettissement à la réglementation sur la planification et la gestion de la faune

Tout exploitant d'aéroport ouvert à la circulation aérienne publique est tenu d'établir un programme de gestion de la faune de celui-ci.

1.3 Buts et Objectifs spécifiques

Le présent guide a pour but d'orienter les exploitants pour l'élaboration d'un programme de gestion de la faune afin d'assurer la sécurité des passagers et des équipages par une réduction des risques pour les aéronefs et les opérations aéroportuaires liées aux activités de la faune à l'aéroport et à ses environs.

CHAPITRE 2. REDACTION DU PROGRAMME DE GESTION DE LA FAUNE

2.1 Contenu du Programme de gestion de la faune

2.1.1 Le Règlement Technique Aéronautique de la Guinée Bissau (RTA GB) N° 14 Volume 1 précise que l'exploitant d'aérodrome doit élaborer et mettre en œuvre un programme efficace de prévention afin de réduire les risques présentés par les animaux à l'aérodrome et à proximité.

2.1.2 L'étendue et les détails de ce programme varieront d'un aérodrome à l'autre mais tous les programmes doivent respecter l'organisation du plan type qui comporte dans l'ordre :

- dispositions concernant l'ensemble des pages ;
- page couverture ;
- page de validation ;
- liste des pages effectives ;
- table des matières ;
- abréviation et symboles utilisés ;
- Liste de distribution ;
- Partie A : Evaluation des risques ;
- Partie B : Plan de gestion de la faune de l'aéroport ;

2.1.3 L'exploitant a la possibilité d'ajouter, autant que de besoin, des annexes dans son programme. La description de ce qui est attendu dans le programme est abordée au chapitre 3 du présent guide.

2.2 Assurer le suivi du programme de gestion de la faune

2.2.1 Faciliter la mise à jour

La mise en page, l'édition et l'organisation du programme de gestion de la faune devrait être effectuées de façon à en faciliter la mise à jour.

2.2.2 Mise à jour du programme de gestion de la faune

Le programme de gestion de la faune doit être tenu à jour et correspondre aux caractéristiques de l'aérodrome et à son exploitation. Ainsi, toute évolution ayant un impact sur les informations présentes dans le programme d'aérodrome doit donner lieu à une modification correspondante du programme de gestion de la faune.



CHAPITRE 3. MODELE POUR L'ELABORATION DU PLAN DE GESTION DE LA FAUNE D'AERODROME

3.1 La présente partie a pour but de décrire les informations qui sont portées dans le programme de gestion de la faune d'aérodrome, pour chacune des parties du plan-type.

3.2 Les éléments surlignés en gris et présentés entre crochets et/ou en italiques sont des consignes qui devront être enlevées quand le modèle sera employé.

PARTIE 0 : STRUCTURE DU PROGRAMME DE GESTION DE LA FAUNE

0.1 Dispositions concernant l'ensemble des pages

Toutes les pages du programme doivent mentionner en entête de page :

- le logo et le nom de l'exploitant ;
- le titre du document ;
- le nom de l'aérodrome ;
- le numéro d'édition ;
- la date d'édition
- le numéro de l'amendement
- la date de l'amendement

Suivant le modèle ci-après :

Logo et nom de l'Exploitant	Titre du document	Edition N° : Date : Amendement N° : Date :
	Nom de l'Aérodrome	

0.2 Page couverture

Les informations ci-après doivent figurer sur la page couverture :

- le titre du document ;
- le nom de l'aérodrome ;
- le N° d'édition ;
- la date d'édition ;
- les Noms, adresse, fax, tél, email, site web de l'exploitant ;
- une photo de l'aérodrome.

0.3 Page de validation

La page de validation doit préciser :

- Le (s) nom(s), fonction et visa du (des) rédacteur (s) ;
- Le (s) nom(s), fonction et visa du (des) vérificateur (s) ;
- Le nom, fonction et visa de l'approbateur ;

- La date de rédaction, de vérification et d'approbation.

Elle doit se présenter selon le modèle suivant :

	FONCTION	NOMS ET PRENOMS	VISA/DATE
REDACTION			
VERIFICATION			
APPROBATION			

0.4 Liste des pages effectives

La liste des pages effectives ou pages en vigueur doit s'établir suivant le modèle suivant :

N° de Page	N° d'édition	Date d'édition jj/mm/aaaa	N° d'amendement	Date d'amendement
Page 1-1	1	03 /04/2018	0	03/04/2018
Page 1-2				

Page 1-n				
Page 2-1	1	03/04/2018	1	14/05/2018
Page 2-2				

Page 2-n				

Page n-n				

0.5 Table des matières

Une table des matières doit être éditée.

0.6 Abréviations et symboles utilisés

Les abréviations et symboles utilisés doivent être mentionnés.

0.7 Liste de distribution

(Les mises à jour du Plan de gestion de la faune d'aérodrome seront envoyées aux personnes figurant dans la présente liste.)

Nom et titre	Organisme	Exemplaires



PARTIE A : EVALUATION DES RISQUES

1. Introduction

2. Buts et Objectifs spécifiques

La partie A du programme de gestion de la faune a pour but d'établir, un processus d'évaluation des risques. Quand un plan de gestion est requis, les résultats de l'évaluation des risques seront utilisés dans l'élaboration du plan et serviront à mesurer les changements futurs dans les évaluations des dangers et des risques.

Les objectifs spécifiques de la partie A sont les suivants :

1. Repérer et passer en revue les sources d'information sur la faune pour la région ;
2. Établir la liste des animaux constituant un danger qui sont présents à l'aérodrome et à ses environs ;
3. Etablir les profils d'activités saisonniers des animaux ;
4. Réaliser une évaluation des risques et établir l'ordre des priorités pour les efforts de gestion de la faune.

3. Description des opérations aéroportuaires

[Décrire ici brièvement l'endroit où se trouve l'aéroport (p. ex. utilisations des terres dans les environs, géographie et altitude, mais pas les détails des caractéristiques biophysiques) et donner de l'information sur la propriété de l'aéroport, l'exploitant de l'aéroport, le profil de la circulation aérienne habituelle, les caractéristiques des pistes, les aides à la navigation, les autres installations et les heures d'exploitation, ainsi que toute autre information générale pertinente.]

Figure 1. Carte de localisation

[Fournir ici une carte de localisation générale de l'aérodrome, par exemple sur un fond de carte topographique à l'échelle de 1:50 000 ou autres cartes similaires.]



***3.1 Mouvement et types des aéronefs**

Les différents profils d'exploitation quant à la répartition des vols de passage et des vols locaux peuvent avoir un impact sur l'exposition au risque faunique et doivent être pris en considération dans l'évaluation des risques.

En l'absence d'un plan de gestion de la faune efficace, les impacts d'animaux sont susceptibles de se produire plus souvent quand les mouvements d'aéronefs s'accroissent. C'est pourquoi on doit prendre en considération dans le processus d'évaluation des risques le nombre de mouvements d'aéronefs dans le présent et, dans la mesure du possible, dans le futur.

Les différents types d'aéronefs ne présentent pas tous la même probabilité d'impact avec des animaux. Par exemple, les aéronefs à pistons, relativement lents, sont moins susceptibles d'entrer en collision avec des animaux que les avions à réaction, plus rapides.

La probabilité de dommage par suite d'une collision avec un animal varie aussi selon le type d'aéronef. Par exemple, les turboréacteurs à double flux, particulièrement quand ils sont montés sous les ailes, avec la grande surface totale frontale que présente le moteur, sont plus susceptibles d'être endommagés par un impact d'oiseau que les turbopropulseurs et les turbomoteurs.

Pour faciliter l'évaluation des risques, les tableaux 1 et 2 ci-dessous permettent de consigner les estimations des mouvements (décollage et atterrissage) par types d'aéronefs fréquentant l'aéroport.

[Présenter ici les commentaires relatifs au tableau 1 ; caractériser le profil général de circulation, avec tous les vols à haut risque tels que EVASAN, spectacles aériens, etc.]

Les changements dans les profils de circulation, comme une hausse de la circulation d'aéronefs à réaction, de fortes hausses du volume de circulation ou la présentation d'événements spéciaux, comme des spectacles aériens, peuvent entraîner des variations importantes des risques, d'où, le cas échéant, la nécessité d'une réévaluation des risques.

Tableau 1. Circulation aéroportuaire locale

Classification	Mouvements annuels [Indiquer l'année]	Tendance des mouvements	Commentaires
Pistons et moins de 5700 kg	[Indiquer le nombre]	[Prévisions générales]	• [p. ex. différences selon les saisons ou les jours de la semaine]
Pistons et plus de 5700 kg			
Hélicoptères			
Turbopropulseurs et moins de 27 000 kg			
Turboréacteurs			
[autres]			



Tableau 2. Vols de passage

Classification	Mouvements annuels [Indiquer l'année]	Tendance des mouvements	Commentaires
Pistons et moins de 5700 kg	[Indiquer le nombre et l'année]	[Prévisions générales]	[données saisonnières ou de fin de semaine]
Pistons et plus de 5700 kg			
Hélicoptères			
Turbopropulseurs et moins de 27 000 kg			
Turbopropulseurs et plus de 27 000 kg			
Turboréacteurs			
Turboréacteurs à double flux			
[autres]			

L'aérodrome gère habituellement entre [xxx] et [xxx] décollages et atterrissages par année.

4. Repérage des sources d'informations sur la faune

L'évaluation des dangers et des risques figurant dans le présent guide est fondée sur des sources d'information existantes ou sur des inventaires fauniques entrepris spécifiquement pour l'élaboration du présent programme de gestion de la faune.

Tableau 3. Sources d'information sur la faune – A l'aérodrome

[Les exemples fournis ci-dessous devront être remplacés.]

Document/source	Type d'information	Localisation
• Aéroport de [XXX]: Évaluation des impacts sur les milieux humides et aquatiques. Effectuée par [XYZ] . Rapport rédigé pour l'aérodrome.	• Flore et faune de l'aérodrome; dangers fauniques, examen des mesures prises en matière de gestion de la faune	• Bureau de l'aéroport
• Base de données sur la gestion de la faune	• Information détaillée sur l'occurrence et la répartition spatiale de la faune. Données sur les animaux prélevés avec permis.	• Bureau de l'aéroport



Tableau 4. Sources d'information sur la faune – À l'extérieur de l'aérodrome

Document/source	Type d'information	Localisation
• Direction des eaux et forêts, chasse et de la conservation des sols	• Information disponible	•
• Données du Recensement des oiseaux	• Plusieurs recensements des oiseaux dans la région	

Tableau 5. Sources d'information sur les espèces fauniques à risque

Document/source	Type d'information	Localisation
Direction des eaux et forêts chasse et de la conservation des sols	Données d'occurrence sur les espèces rares	
Direction des Parcs nationaux		
Données régionales chasse et de la conservation des sols sur les espèces à risque		
Données départementales sur les espèces à risque		

5. Données sur les impacts

La présentation annuelle des données sur les impacts d'animaux doit être faite. Ces données peuvent constituer une précieuse source d'information sur les dangers et risques existants. Plus le pourcentage déclaré des impacts, sera élevé, plus cette source d'information prendra de la valeur. Le tableau suivant donne un sommaire sur l'enregistrement des impacts d'animaux sur un aérodrome.

Tableau 6. Données sur les impacts pour l'aérodrome de [XXX]

Date	Aéronef	Espèce faunique et nombre	Phase de mouvement	Effet sur le vol	Commentaire s

Au présent aérodrome, le nombre total d'impacts d'animaux avant le 1^{er} janvier 2017 n'a pas été noté **[ou insérer le nombre]**. Le nombre d'impacts d'animaux après le 1^{er} janvier 2017 sera fourni dans les futures mises à jour du présent programme de gestion de la faune, à la présente section.



5.1 Terres adjacentes et utilisations des terres présentant un danger extrême

La figure 3 montre certaines des utilisations des terres présentant un danger modéré à moins de 4 km du point de référence de l'aérodrome et les utilisations des terres présentant un danger extrême à moins de 8 km **[ou plus si on le juge nécessaire.]**

[Une carte topographique ou une mosaïque de photos aériennes sera présentée, avec indication des éléments susceptibles d'attirer les animaux (p. ex. stations d'évacuation des eaux usées, terres cultivées, sites récréatifs, habitats naturels aménagés ou construits). On indiquera aussi avec un symbole ou signe spécifique les utilisations des terres présentant un danger extrême (sites d'élimination de déchets alimentaires, sites de compostage en plein air, usines commerciales de transformation du poisson ou autres endroits où sont exposés des aliments pouvant attirer des animaux sauvages). Le texte d'accompagnement dressera la liste des utilisations des terres présentant un danger et les décrira.]

À noter tout particulièrement les décharges situées à moins de 4 km du point de référence de l'aérodrome.

Les champs cultivés peuvent attirer les oiseaux à certaines périodes (p. ex. durant les récoltes et labours).

6. Sommaire des principales espèces fauniques présentant un danger

Les étapes précédentes du présent guide auront permis de répertorier la plupart des espèces fauniques présentes à l'aérodrome et dans les environs. Ces espèces ne présentent pas toutes un véritable danger pour les opérations aéroportuaires. Certaines espèces sont plus dangereuses du fait de leur grande taille, d'autres parce qu'elles forment des groupes et d'autres encore parce qu'elles planent à haute altitude. Quelques-unes sont particulièrement dangereuses parce qu'elles présentent ces trois caractéristiques. Occasionnellement, il peut arriver que la présence d'une ressource alimentaire inhabituelle (survenue d'une éclosion d'insectes par exemple) entraîne à l'Aérodrome un rassemblement d'oiseaux qui autrement ne constitueraient pas un danger (p. ex. des hirondelles).

Figure 2. Localisation des principales utilisations des terres présentant un danger

Le tableau 8 présente le sommaire des principales espèces fauniques présentant un danger, fondé sur les étapes précédentes du présent guide.

Tableau 7. Principales espèces fauniques dangereuses à l'aérodrome de [XXX]

Espèce	Présence à l'aérodrome	Présence dans les environs
[Ajouter toute autre espèce pertinente]		



Autorité de l'Aviation Civile de la
Guinée-Bissau

***GUIDE D'ELABORATION D'UN
PROGRAMME DE GESTION DE LA
FAUNE***

Page :8 de 20
Edition :1
Date :Octobre 2021

7. Evaluation des risques

7.1 L'évaluation des risques constitue un volet important du présent programme parce qu'elle permet d'orienter les activités de gestion de la faune sur les espèces présentant les plus grands risques, suivant un ordre de priorité.



PARTIE B : PLAN DE GESTION DE LA FAUNE DE L'AERODROME

1 Buts et Objectifs spécifiques

Le but du présent plan de gestion de la faune est d'assurer la sécurité des passagers et des équipages en réduisant les risques pour les aéronefs et les opérations aéroportuaires associés aux animaux présents sur le terrain de l'aérodrome et dans ses environs.

La partie B vise à déterminer les techniques de gestion qui devront être mises en œuvre pour réduire les risques repérés dans la partie A du présent guide.

Les objectifs spécifiques de la partie B sont les suivants :

1. Déterminer et mettre en œuvre les mesures de gestion de la faune pour le terrain de l'aérodrome ;
2. Établir les mesures requises pour les environs ;
3. Établir un programme de surveillance pour tous les aspects du plan de gestion de la faune, comprenant l'évaluation de la performance et la production de rapports annuels ;
4. Établir des procédures de communication concernant le risque faunique ;
5. Décrire le programme de formation, les rôles et les responsabilités ;
6. Établir les besoins en matière de recherche de façon à pouvoir améliorer le programme de gestion de la faune de l'Aérodrome de [xxx].

2. Inventaire des mesures possibles de gestion de la faune

Il existe divers outils et techniques pour réduire le risque faunique aux aérodromes à un niveau acceptable. Les approches employées pour minimiser les risques d'impacts d'animaux graves aux aérodromes sont les suivantes :

1. Manipulation des habitats et de l'accès à ces derniers à l'aérodrome ou dans ses environs (techniques dites passives) ;
2. Éloignement, enlèvement ou exclusion des animaux du terrain de l'aérodrome (techniques dites actives) ;
3. Influence sur les décisions concernant les utilisations des terres autour de l'aérodrome qui pourraient accroître les dangers pour les aéronefs ;
4. Élaboration de systèmes visant à avertir des risques d'impacts d'oiseaux ;
5. Mise au point d'aéronefs et de moteurs qui ne sont pas affectés par les impacts d'oiseaux.

Pour le présent plan de gestion de la faune, seules les trois premières approches sont à considérer.

Deux éléments sont essentiels au succès de tout programme de gestion de la faune : le facteur humain et la mise en place de systèmes de gestion de la sécurité (SGS), grâce auxquels on peut mieux mettre en œuvre les éléments suivants :

Engagement La gestion de la faune exige l'engagement de tous les niveaux, depuis la haute direction jusqu'au personnel technique de terrain. On doit veiller à ce que les outils disponibles soient utilisés efficacement.

Connaissance La connaissance des dangers et des risques et de ce qui doit être fait à quel moment et de quelle manière est essentielle au succès des activités de gestion de la faune.



Compétence On ne peut gérer efficacement la faune sans un personnel bien formé qui comprend la dynamique de la faune et peut trouver et bien appliquer les outils appropriés. Par exemple, on doit pouvoir prévoir les effets des mesures prises pour une espèce donnée sur l'abondance d'une autre espèce.

Dans la présente section, deux tableaux donnent un aperçu des diverses techniques de gestion de la faune existantes. Ces techniques sont présentées ici pour qu'elles puissent être considérées au regard des dangers et risques repérés à l'aérodrome. Il est important de rattacher les mesures de gestion à l'évaluation des dangers et des risques, qui a fixé les priorités en matière de gestion de la faune pour l'aérodrome.

Les méthodes actives visent principalement le terrain de l'aérodrome. Par ailleurs, des techniques additionnelles peuvent être employées pour régler certains problèmes particuliers existant en dehors de l'aérodrome (p. ex. installation de fils aériens au-dessus des décharges en exploitation).

2.1 Techniques passives

Ces techniques sont généralement celles qui altèrent le milieu ou bloquent de façon permanente l'accès de la faune aux lieux visés (tableau 13). Les gestionnaires de la faune expérimentés savent très bien que les mesures prises pour exclure une espèce donnée (p. ex. herbes courtes) attireront inévitablement une autre espèce. En matière d'altération du milieu, il y a un grand principe à respecter : il faut réduire au minimum la diversité des habitats. Plus les habitats sont divers, plus il y aura d'espèces animales. Il peut être plus facile de gérer un groupe restreint d'espèces qu'une mosaïque d'espèces attirées par une diversité d'habitats au fil des saisons.

Tableau 8. Techniques passives de gestion de la faune

Exemples	Approches suggérées
Terres cultivées	• Seulement les tubercules (ignames, manioc, patate, tarots ect.) • Labour : labour et travaux de récolte seulement le soir; diverses autres mesures touchant les récoltes, comme ne pas laisser de bottes dans les champs
Herbes	• Gérer la hauteur des herbes selon les espèces présentant un danger à l'Aérodrome • Gestion adaptative fondée sur des manipulations expérimentales à chaque l'Aérodrome • Éviter la production de graines, enlever les tiges porte-graines
Bâtiments	• Boucher les trous et crevasses (grillages, filets ou autres) • Influencer la conception des nouveaux bâtiments, corniches inclinées • Dispositifs électrifiés, produit de calfeutrage visqueux
Eaux libres, étangs, fossés, bassins d'eaux pluviales, zones mal drainées	• Drainer, améliorer le drainage • Remblayer, installer des fils aériens ou des filets, BirdBalls • Accentuer fortement les pentes, enlever la végétation • Piéger les mammifères (p. ex. aulacodes et rats)
Arbustes, arbres, broussailles, haies, boisés	• Couper tous les étages de végétation • Réduire la biodiversité, les niches écologiques
Perchoirs potentiels dans l'entrepiste	• Enlever les perchoirs potentiels • Y installer des pointes acérées au besoin
Déchets entreposés	• Tous les contenants à déchets doivent être à l'épreuve des animaux • Aucune décharge sur le terrain de l'Aérodrome
Aires de pique-nique	• Panneaux d'avertissement



Exemples	Approches suggérées
	Fournir des contenants à déchets à l'épreuve des animaux
Tous les autres milieux, pourtour de l'aérodrome	- Clôture en grillage à mailles losangées en acier galvanisé, clôture à mailles nouées haute résistance - Clôtures enfouies - Barrières à sens unique, barrières à bestiaux
Aéronefs	Veiller à ce que les oiseaux ne nichent pas dans les aéronefs stationnés

2.2 Techniques actives

Les techniques actives se répartissent en deux grands sous-groupes, soit :

1. Les techniques de dispersion (répulsifs, enregistrements, fauconnerie, etc.) ;
2. Les techniques d'enlèvement (piégeage non létal, prélèvement).

Le tableau 14 indique aussi l'efficacité relative des diverses techniques. Nombre de ces techniques sont efficaces quand elles sont utilisées dans le cadre d'un programme intégré (p. ex. enregistrements de cris de détresse), mais peuvent être très peu efficaces quand elles sont mal employées. Par exemple, les oiseaux s'habituent facilement aux enregistrements en l'absence d'autres techniques de gestion.

Comme les espèces fauniques s'habituent souvent aux menaces non létales en quelques semaines, à long terme, les techniques de dispersion sont rarement efficaces à moins que l'espèce visée se trouve exposée à une menace claire et pressante (p. ex. un chien, un rapace ou un coup réel – non enregistré - d'arme à feu). Le défi est donc de maintenir les animaux dans le doute quant au caractère réel ou factice des menaces.

Tableau 9. Techniques actives de gestion de la faune

	Techniques	Principales cibles	Efficacité potentielle dans le cadre d'un programme intégré
Non létales	Pièces pyrotechniques	Oiseaux, certains mammifères	Élevée
	Canons à gaz	Oiseaux, surtout les migrants	Modérée
	Marrons d'air	Oiseaux planeurs (p. ex. épervier)	Élevée
	Lasers	Oiseaux, particulièrement dans leurs lieux de repos	Modérée
	Fauconnerie	Oiseaux	Élevée
	Border Collies (chiens)	Oiseaux, certains mammifères	Élevée à modérée
	Piégeage (non létal)	Oiseaux, certains mammifères	Faible à modérée
	Irritants chimiques	Oiseaux	Faible
	Enregistrement de cris de détresse – système à distance	Oiseaux	Faible à modérée
	Enregistrement – système mobile	Oiseaux	Modérée à élevée
	Drapeaux et banderoles	Oiseaux	Faible à modérée



	Techniques	Principales cibles	Efficacité potentielle dans le cadre d'un programme intégré
	Oiseaux morts (répliques ou spécimens réels)	Oiseaux	Modérée
	Répulsifs chimiques comportementaux	Oiseaux, mammifères (sur les câbles)	Modérée
	Avions miniatures téléguidés	Oiseaux	Faible (peut être plus élevée)
Létales	Piégeage (léthal)	Certains mammifères	Faible
	Produits chimiques létaux	Oiseaux dans les bâtiments, mammifères	Élevée à modérée
	Bénomyl/Tersan (fongicide)	Homologué pour le soin des gazons, mais permet de tuer les vers de terre	Modérée
	Balayage des vers de terre	Vers de terre sur les surfaces dures	Modérée à élevée
	Vaporisation de surfactants mélangés à de l'eau	Oiseaux dans leurs lieux de repos	Modérée
	Mise à mort par armes à feu	Oiseaux, certains mammifères	Élevée

2.3 Armes à feu

L'utilisation des armes à feu est très réglementée et exige des permis spéciaux. Une formation spéciale est exigée pour les utiliser dans les aéroports et à proximité.

Quand on utilise des armes à feu, les douilles vides seront ramassées, elles peuvent causer de graves dommages quand elles sont aspirées dans les moteurs des avions à turbines.

2.4 Autres permis requis

Le personnel de gestion de la faune détiendra les permis requis avant d'entreprendre ses activités.

2.5 A l'extérieur de l'aéroport

2.5.1 Règlements sur le zonage des aéroports

Des règlements sur le zonage des aéroports, seront adoptés pour interdire les utilisations des terres jugées dangereuses pour les avions.

2.5.2 Planificateurs

La participation au processus de planification locale est essentielle si l'on veut influencer sur les changements dans les utilisations des terres entourant l'aéroport. L'exploitant de l'aéroport peut discuter avec les planificateurs, fournir de la documentation et des exemplaires du plan de gestion de la faune de l'aéroport et faire environ tous les deux(2) ans une présentation sur les questions d'utilisation des terres affectant l'aéroport. Il est important de maintenir ces informations à jour et de joindre tous les responsables de la planification (dans le cas où la zone d'influence de l'aéroport chevauche deux territoires administratifs ou quand l'autorité de planification compte plusieurs instances). Dans certains cas, les plans officiels locaux pourraient indiquer aux demandeurs de consulter les gestionnaires de l'aéroport quand certains changements dans les utilisations des terres sont proposés à proximité de l'Aéroport.



2.5.3 Administration locale

Pour influencer sur les demandes futures de changement dans l'utilisation des terres, il est important de faire occasionnellement une présentation sur les problèmes aéroportuaires liés à la faune au conseil local, municipal ou régional. Nombre de promoteurs essaient de tâter le pouls des politiciens locaux avant de se lancer dans l'élaboration détaillée d'un projet de développement. Le fait que les problèmes associés à la faune soient connus le plus tôt possible favorisera la prise de décisions bénéfiques.

2.5.4 Utilisateurs des terres

Les utilisateurs des terres entourant l'aéroport peuvent être invités à dialoguer avec les autorités de l'aéroport. Un tel dialogue peut s'avérer plus facile avec les propriétaires qui ont des liens directs avec l'aéroport (p. ex. un agriculteur local dont une partie des cultures se trouve sur le terrain de l'aéroport). Le dialogue est toutefois aussi possible avec les autres utilisateurs des terres. On pourrait par exemple commencer par tenir une journée portes ouvertes pour discuter du risque faunique, de la sécurité, des éventuelles questions de responsabilité, de ce que les utilisateurs des terres peuvent faire pour aider et de la manière dont l'aéroport peut de son côté aider ces derniers. Si des problèmes spécifiques apparaissent, il pourrait s'avérer nécessaire d'entrer en contact avec les utilisateurs des terres concernés.

2.5.5 Organismes de réglementation

Les organismes de réglementation peuvent influencer sur une grande variété de projets, depuis la création d'habitats fauniques jusqu'à la construction d'installations de gestion des eaux pluviales. Quand, par manque d'information, ces organismes ne tiennent pas compte des problèmes de risque faunique dans leur réglementation, les demandes relatives à la protection des aéronefs contre les impacts d'animaux peuvent être problématiques pour les promoteurs dont les projets entraîneraient des changements dans l'utilisation des terres. Les organismes qui doivent régulièrement être tenus au courant des problèmes de risque faunique aux Aéroports comprennent les autorités administratives et municipales (Ministères des Eaux et Forêts, environnement, de la production animale et Halieutiques, et de la construction).

2.5.6 Organismes non gouvernementaux (ONG)

Certains des plus importants ONG nationaux ou locaux impliqués dans la création d'habitats pourraient être invités à faire partie d'un groupe d'intéressés.

Dans certaines circonstances, l'Aéroport peut avoir intérêt à mettre sur pied un comité d'intéressés (un « comité de gestion de la faune »), qui pourrait accroître la sensibilisation et l'appui aux mesures de gestion de la faune à l'Aéroport.

3. Surveillance

La surveillance joue un rôle essentiel dans la gestion de la faune. Elle fournit à l'agent responsable de la gestion de la faune de l'information qui lui permet d'adapter le programme aux changements dans les dangers et les risques. De plus, les résultats de la surveillance permettent de démontrer aux autorités de réglementation et à d'autres intéressés ce que l'aéroport a fait pour réduire les risques et assurer la sécurité de son personnel et des voyageurs. Cela peut être particulièrement important en cas de litige.

3.1 Registre quotidien des activités de gestion de la faune

Pour assurer le succès du programme de surveillance, on doit en premier lieu tenir un registre quotidien précis des activités. Pour ce faire, on obtiendra les meilleurs résultats en utilisant un logiciel spécialement conçu à cette fin. On peut se procurer ce type de logiciel auprès de plusieurs fournisseurs. L'aéroport pourra acheter un logiciel pour consigner (pour toutes les espèces cibles mentionnées dans le plan) les



données standard suggérées, soit : la date, les heures de début et de fin, les espèces et leurs effectifs, les activités de maîtrise de la faune, les détails des mesures létales, les résultats et évaluations, les lieux où se trouvent les animaux, les conditions météorologiques, le personnel et autres informations pertinentes.

3.2 Sommaire mensuel

À la fin de chaque mois, un sommaire écrit, établi à l'intérieur du registre quotidien, fera état de tout changement dans l'environnement et de toute condition inhabituelle pouvant avoir donné lieu ou pouvant donner lieu à des situations inhabituelles quant au péril faunique ou encore à des changements dans l'évaluation des risques.

Ce sommaire traitera également des interactions entre animaux pour aider à déterminer les changements devant éventuellement être apportés au plan de gestion de la faune. Par exemple, on notera tout cas où la réussite dans la gestion d'une espèce donnée entraîne une forte hausse des effectifs d'une autre espèce, même si les preuves sont circonstancielles ou anecdotiques. Le jugement des agents de gestion de la faune ayant l'expérience du terrain sera pris en considération avec attention.

Le sommaire mensuel permet aussi de consigner dans un document facilement accessible toute nouvelle information concernant les politiques, les nouvelles lois, les changements dans le statut des espèces rares présentes à l'aérodrome, les programmes de formation ou les examens de la gestion.

3.3 Impacts d'animaux

La réglementation exige que les exploitants d'aérodromes signalent tous les impacts d'animaux à l'Autorité de l'Aviation Civile (AAC).

[Indiquer ici la procédure que le présent aéroport suivra.]

Un impact d'animal est reconnu s'être produit lorsque :

- a) un pilote rapporte un impact d'animal ;
- b) une personne chargée de la maintenance des aéronefs détermine qu'un aéronef a été endommagé par un impact d'animal ;
- c) un membre du personnel au sol déclare avoir vu un aéronef entrer en collision avec un ou plusieurs animaux ;
- d) des restes d'animaux, complets ou partiels, sont trouvés sur l'aire pavée côté piste ou à une distance de 200 m de la ligne médiane d'une piste, à moins qu'une autre cause puisse expliquer la mort de l'animal.

Les données sur les impacts seront versées dans la base de données sur la gestion de la faune suivant les champs de données établis. Le logiciel mentionné à la section précédente comprendra une fenêtre de saisie de données pour les impacts d'animaux.

A l'aérodrome, on notera durant des patrouilles fauniques régulières tout animal frappé trouvé mort à moins de 200 m de la ligne médiane de la piste. On notera aussi tous les restes d'animaux jugés comme n'ayant pas été frappés avant de les enlever.

Quand il y a incertitude en ce qui concerne l'identité des restes d'animaux frappés, des parties des restes seront conservées pour identification. Après prise d'une photographie numérique pour le registre de gestion de la faune, les restes (p. ex. os, fourrure, plumes de différents types, bec et pattes, mais pas de



tissus mous) seront placés dans des sacs à fermeture par pression et glissière. Comme les spécialistes peuvent pouvoir identifier un oiseau à partir d'une seule petite plume, les restes, même s'ils paraissent non identifiants, doivent être récupérés.

Les agents de gestion de la faune pourraient aussi recueillir les animaux frappés, identifiés ou non, pour éventuellement tirer de leurs contenus stomacaux ou de leur âge des renseignements utiles (p. ex. Les sources d'aliments qui ont attiré les oiseaux à l'Aérodrome).

En plus des études, recherches ou autres nouvelles informations, le registre quotidien de gestion de la faune et les sommaires mensuels seront examinés soigneusement pour en tirer des informations utiles pour les mises à jour biennales du présent plan de gestion de la faune.

4. Etablissement d'indicateurs de performance et Auto-Evaluation

4.1 L'établissement d'indicateurs de performance est essentiel pour aider à établir ce qui doit être amélioré ou modifié. Les indicateurs de performance sont aussi très nécessaires du fait que les mesures prises pour réduire le danger associé à une espèce donnée donneront nécessairement lieu à des conditions plus favorables pour d'autres espèces. Quand ce type d'effets non voulus entraîne un accroissement des risques, on doit pouvoir le déceler et prendre les mesures qui s'imposent.

4.2 Dans un plan de gestion de la faune, les sept (7) principales mesures de la performance sont les suivantes :

- a) nombre d'impacts d'animaux/oiseaux ;
- b) taux d'impacts ;
- c) dommages associés aux impacts ;
- d) évaluations du danger par espèce ;
- e) commentaires des utilisateurs de l'Aérodrome ;
- f) côtes de risque pour l'Aérodrome ;
- g) application des mesures recommandées dans le plan.

4.3 Les données sur les impacts seront tirées du programme de surveillance et du rapport annuel sur les impacts devant être présenté à l'AAC. L'Aérodrome veut réduire le nombre d'impacts quel que soit le volume de circulation aérienne, mais comme la probabilité d'impacts augmente avec l'accroissement de la circulation aérienne, on mesurera aussi le taux d'impacts par un certain nombre de mouvements d'aéronefs (que fixera l'exploitant de l'aérodrome). On prendra aussi en considération les dommages causés par les impacts, une moins grande attention pouvant être accordée aux impacts entraînant peu ou pas de dommages.

4.4 L'évaluation des dangers et des risques sera mise à jour et comparée aux évaluations précédentes dans le plan de gestion de la faune à tous les deux (2) ans (ou plus tôt si un changement important dans les dangers ou les risques est noté). Toute modification sera expliquée.

4.5 On recueillera les commentaires des utilisateurs de l'Aérodrome à temps pour chaque mise à jour biennale ; cela aidera à déterminer si le programme de gestion de la faune répond bien à leurs besoins.

4.6 Le dernier élément mesuré est le niveau d'application des mesures prévues dans le plan. Une liste des mesures est présentée à la section 5 ; elle sera mise sous forme de tableau pour la mise à jour du plan de gestion de la faune, tableau dans lequel sera noté le niveau d'application des mesures proposées.



4.7 L'ensemble de ces sept (7) mesures permettra d'évaluer objectivement et efficacement le plan de gestion de la faune de l'Aérodrome.

5. Sommaire des activités et mesures de gestion de la faune

5.1 Plusieurs des techniques de gestion ont été répétées dans les paragraphes précédents ; on a vu par exemple que l'élimination d'un élément de l'habitat tel qu'un étang réduira le danger et le risque associés à plusieurs groupes d'espèces. On présente ici un sommaire des activités et des diverses exigences.

[Dresser la liste de toutes les mesures proposées et des éléments nécessaires pour mettre en œuvre ces mesures, comme les équipements. Il s'agit ici d'exemples des activités prévues pour l'Aérodrome]

5.2 Mesures passives

1. On visera à couper les herbes à la hauteur prévue par la réglementation ;
2. On réduira au minimum les zones dénudées non végétalisées ;
3. On élaborera un plan de gestion des herbes visant à réduire l'abondance des herbacées autres que graminées et graminoides (soit des herbacées à feuilles larges) et à favoriser une bonne croissance des herbes sans utilisation d'engrais. On examinera quelle technologie pourrait être utilisée dans les herbes pour éliminer les tiges porte-graines ;
4. On s'efforcera de trouver une méthode de coupe pour les herbes hautes en terrain humide ;
5. On coupera et réduira au minimum la végétation palustre associée aux éléments de drainage ;
6. On coupera la végétation le long de la clôture au besoin, et la clôture sera inspectée quotidiennement ;
7. On veillera à ce que les éléments de drainage, s'ils sont retravaillés, aient des côtés de pente accentués et des bords préférablement en matériaux durs, on utilisera des conduites si possibles ;
8. Toute culture sera exclue de l'Aérodrome ;
9. On profitera des travaux de développement de l'Aérodrome pour faire remblayer les étangs du terrain de l'Aérodrome ;
10. On demandera aux agriculteurs locaux s'ils peuvent labourer le soir ;
11. On veillera à ce que tous les contenants à déchets soient à l'épreuve des animaux ;
12. On affichera et mettra en œuvre une politique interdisant au personnel et aux visiteurs de nourrir les animaux à l'aéroport ;
13. On posera des grillages aux corniches favorables à la nidification des pigeons pour freiner leur reproduction à l'Aérodrome ;
14. On repérera et comblera ou recouvrira sur les bâtiments toute ouverture empruntable par les pigeons et les hirondelles ;
15. On éliminera les arbres produisant des graines comestibles aperçus.



5.3 Mesures actives

1. On effectuera des patrouilles fauniques à intervalles irréguliers durant les périodes où l'Aérodrome est ouvert ;
2. On balayera la piste et les voies de circulation après les émergences massives de vers de terre ;
3. On tirera sélectivement au fusil sur les éperviers et mouettes et autres oiseaux à l'Aérodrome pour renforcer les répulsifs ;
4. Les patrouilles fauniques compteront tout animal mort se trouvant à moins de 200 m de la piste comme un cas de collision avec un aéronef ;
5. Les patrouilles fauniques photographieront tout animal frappé et, au besoin, recueilleront dans un sac des spécimens de restes pour identification par des spécialistes ;
6. Toute carcasse trouvée à l'aérodrome sera notée et enlevée par les patrouilles fauniques, puis éliminée d'une manière qui la rende inaccessible aux charognards ;
7. Les patrouilles fauniques inspecteront la clôture quotidiennement, particulièrement aux éléments de drainage, et répareront rapidement les bris ;
8. On utilisera toujours des pièces pyrotechniques et des marrons d'air (renforcés avec des tirs réels de fusil au besoin) quand des espèces présentant un risque élevé ou modéré seront vues durant les patrouilles fauniques ;
9. Les patrouilles fauniques seront accrues quand la surveillance indiquera une fréquentation accrue du terrain de l'Aérodrome par des espèces.
10. Des patrouilles fauniques seront effectuées avant les vols de nuit.

5.4 Autres

1. On élaborera un document PowerPoint de sensibilisation au risque faunique qui sera présenté au personnel de l'aérodrome ;
2. On préparera un document combiné de sensibilisation au risque faunique destiné à un public plus large (p. ex. administration locale) ;
3. Le plan de gestion de la faune sera révisé et mis à jour tous les deux (2) ans.

5.5 Équipements

1. On préparera une liste des équipements requis pour le plan de gestion de la faune ;
2. On aura besoin d'un outil approprié pour la coupe des longues herbes en terrain humide ;
3. On achètera un logiciel pour la gestion de la faune et la compilation des impacts d'animaux ;
4. On mettra à jour les permis d'armes à feu ;



6. Procédures de communication

[Établir en lieu et place de la liste de recommandations suivantes la liste convenant au présent aérodrome.]

Les procédures de communication suivantes seront établies aux fins de la gestion de la faune à l'aérodrome.

1. L'information sera communiquée directement par le personnel de terrain en poste au Service de la circulation aérienne (ATS) par contact radio.
2. Le personnel de terrain aura la responsabilité de veiller à ce que l'information à jour sur la faune soit communiquée à l'ATS immédiatement en cas de situation d'urgence et de façon régulière selon les conditions existantes, ou à la demande de l'ATS. L'ATS communiquera aussi toute information relative à des observations de la faune au personnel de terrain en temps opportun.
3. L'ATS fournira aux pilotes de l'information sur les dangers courants présentés par la faune et leur demandera de lui signaler toutes les observations d'animaux, particulièrement celles faites lors des déplacements à la surface.

7. Programme de formation

7.1 Les dispositions réglementaires sur la planification et la gestion de la faune stipulent que doit être établi pour le plan de gestion de la faune un plan de formation conforme aux normes de l'aérodrome. Selon ces dispositions réglementaires, il est essentiel et obligatoire que l'aérodrome dispose d'un personnel bien formé pour mettre en œuvre le plan, réévaluer les risques et procéder aux mises à jour biennales du plan.

7.2 Seul un personnel qualifié disposant des outils, des connaissances et de la motivation nécessaires peut assurer une gestion efficace de la faune. Le guide sur le programme de lutte contre le risque animalier donne les détails sur la formation du personnel.

7.3 En plus d'assurer une formation concernant le comportement animal et l'application des techniques de gestion dans le cadre du plan de gestion de la faune, il est essentiel de traiter des précautions de sécurité. À cet égard, on devra minimalement couvrir les points suivants :

utilisation et entreposage sécuritaires des pièces pyrotechniques ;

utilisation, entreposage et entretien sécuritaires des lance-fusées pyrotechniques ;

description et utilisation obligatoire de l'équipement de sécurité.

Le tableau suivant (tableau 15) dressera la liste des employés qui ont suivi le programme de formation ou sont appelés à le suivre.



Tableau 10. Programme de formation

Nom	Responsabilité/ titre	A suivi le programme de formation	Suivra le programme de formation d'ici
	•		
	•		

8. Rôles et responsabilités

[Adapter cette section aux conditions existantes à votre aéroport. Dans les petits aéroports, ces responsabilités pourraient être partagées par un moins grand nombre d'employés.]

8.1 La responsabilité de la mise en œuvre du programme de gestion de la faune incombera au Dirigeant Responsable de l'aérodrome. Le personnel qu'il désignera, aura la responsabilité de coordonner, superviser et gérer globalement le programme de gestion de la faune pour l'aérodrome dans le long terme et au jour le jour. Il devra ainsi nommer l'agent de gestion de la faune ~~principal~~ et veiller à ce que l'équipement nécessaire soit disponible.

8.3 L'agent de gestion de la faune aura les responsabilités suivantes :

- a) établir et tenir le registre de gestion de la faune (données sur les impacts, informations sur les effectifs et l'activité fauniques, mesures appliquées dans le cadre du plan de gestion de la faune, renseignements sur l'utilisation des armes à feu, renseignements sur l'utilisation des renforcements létaux, sommaires mensuels, etc.);
- b) coordonner l'ensemble du programme de surveillance ;
- c) rédiger le rapport annuel sur les impacts ;
- d) voir à ce que les opérations aéroportuaires soient conformes aux exigences du plan de gestion de la faune ;
- e) veiller à ce que les permis appropriés ne soient pas expirés et soient gardés sur place ;
- f) veiller à la réalisation des activités de gestion des animaux ;
- g) voir à ce que toutes les activités soient menées suivant les pratiques et protocoles de sécurité standard ;
- h) établir les besoins en matière d'équipement, de ressources et de formation.

Le tableau suivant dresse la liste des rôles et responsabilités principaux associés au présent plan.



Tableau 11. Rôles et responsabilités principaux

Nom et numéro de téléphone	Titre	Responsabilités principales associées au Programme
		• Mettre en œuvre le présent programme. • Acquérir les divers permis. • Mettre en œuvre les programmes de formation et de sensibilisation. • Établir et présenter les rapports sur les impacts et les mises à jour biennales.
		• Coordonner, superviser et gérer l'ensemble du programme; nommer l'agent de gestion de la faune (AGF) • Coordonner la formation ; assurer la sécurité. • Veiller à ce que l'équipement nécessaire soit disponible.
	Agent de gestion de la faune (AGF)	• Établir et tenir le registre de gestion de la faune (données sur les impacts, informations sur les effectifs et l'activité fauniques, mesures appliquées dans le cadre du plan de gestion de la faune, renseignements sur l'utilisation des armes à feu, renseignements sur l'utilisation des renforcements létaux, sommaires mensuels, etc.). • Coordonner le programme de surveillance. • Rédiger le rapport annuel sur les impacts. • Voir à ce que les opérations aéroportuaires soient conformes aux exigences du plan de gestion de la faune. • Veiller à ce que les permis appropriés ne soient pas expirés et soient gardés sur place. • Veiller à la réalisation des activités de gestion des animaux. • Voir à ce que toutes les activités soient menées suivant les pratiques et protocoles de sécurité standard. • Établir les besoins en matière d'équipement, de ressources et de formation.
	Remplaçant de l'AGF	• Remplacer l'AGF durant ses vacances, ses périodes de repas, ses congés de maladie, etc.
		•
		•

9. Projets de recherche

9.1 Il pourrait à l'occasion s'avérer nécessaire de procéder à des travaux de recherche. Cela pourrait découler d'un changement proposé dans la gestion de l'habitat, par exemple dans la hauteur des herbes, élément qui est très spécifique à chaque aérodrome. Si on décide de maintenir les herbes à une hauteur plus élevée dans l'entre-piste pour y exclure certaines espèces, il se pourrait que cette mesure ait pour effet d'attirer d'autres espèces. Il pourrait alors être nécessaire de mener un projet de recherche sur la question pour déterminer la meilleure option dans le contexte de la gestion globale de la faune.

9.2 Toutes les études devant être effectuées pour vérifier que les effets non désirés des changements proposés dans l'habitat n'empirent la situation seront documentées dans la présente section dans les mises à jour futures du plan de gestion de la faune. La documentation devra comprendre une présentation de la raison et des objectifs des initiatives, des méthodes envisagées pour atteindre les objectifs et de l'échéancier des projets.

[Insérer ici toute priorité.]